



## COMMENT REMPLIR VOTRE DECLARATION D'IMPOT 2024

- I. **Vous souhaitez un rendez-vous ?** Une permanence sera organisée par le SPF Finances au sein de l'Administration communale le **MARDI 04 JUIN 2024 entre 09h00 et 15h00**

+ **UNIQUEMENT sur rendez-vous téléphonique**



**069 768263 – Administration communale**

**\* Option 2**

Un créneau horaire vous sera communiqué pour vous présenter à la permanence qui se tiendra dans la **Salle du Conseil**

- Veuillez-vous munir de votre déclaration et de votre carte d'identité.
- Pour la déclaration d'une autre personne : Une photocopie de sa carte d'identité et une procuration.

**ATTENTION** la prise de rendez-vous est limitée

**1 rendez-vous = 1 déclaration**

- II. **Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?**

- Vos données sont correctes et complètes ? Vous ne devez rien faire. Vous ne devez rien envoyer ou confirmer. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).
- Vos données sont inexactes ou incomplètes ? Vous devez les corriger, soit via MyMinfin (Tax-on-web), soit via le formulaire de réponse papier.

### **Plus d'informations ? Besoins d'aide ?**

Consultez le site du SPF Finances <https://finances.belgium.be>

Téléphonez au numéro mentionné sur votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée, ou au 02 572 5757 (code direct : 17002)

